



centredeloisirs.acssq@queyras.org
<http://queyras.org/loisirs/>
04.92.46.82.55 (bureau)

Règlement intérieur de l'ALSH

Ce service est proposé aux enfants du Queyras, des communes de Château-Ville-Vieille, Aiguilles, Abriès-Ristolas. Toutefois, un enfant extérieur peut être admis, si des places restent disponibles.

Inscription et réservation :

Compte tenu de la responsabilité engagée par l'ACSSQ auprès des enfants, des parents, des prestataires, de l'équipe d'animation et des communes qui financent ce service (Aiguilles, Abriès-Ristolas et Château-Ville-Vieille), nous sommes contraints de réglementer les modalités d'inscription à l'ALSH.

Toutes les inscriptions doivent être faites au bureau de l'ACSSQ et seront effectives sur présentation du dossier complet accompagné du règlement (par chèque, espèces, RIB ou cesu). La facture acquittée correspondra à la validation de l'inscription.

Les réservations pour les vacances de février seront ouvertes dès le lundi 12 janvier 2026 à l'accueil de l'ACSSQ ou par mail.

Le dossier sera constitué d'une **fiche sanitaire annuelle**, d'une photocopie du **carnet de vaccination**, de la **fiche d'inscription**, de ce **règlement intérieur signé** et du **bulletin d'adhésion ACSSQ 2026**.

La clôture des réservations s'effectuera avant le mercredi 11 février 2026. En fonction du remplissage, les inscriptions de dernières minutes seront étudiées au cas par cas par l'équipe d'animation.

L'inscription à l'un de nos programmes implique l'adhésion aux conditions générales de vente.

Horaires :

Nous vous accueillerons du lundi au vendredi sur les deux semaines de vacances scolaires à partir de 8h, jusqu'à 18h, dans les locaux de l'ACSSQ à Aiguilles. Vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants à la demi-journée de 8h à 13h et de 13h à 18h ou à la journée de 8h à 18h.

8h - 9h : Accueil des enfants
9h15 - 11h45 : Activités
11h45 - 13h00 : Repas et temps pour soi
13h00 – 13h45 : Accueil et temp pour soi

13h45 - 16h : Activités
16h - 16h30 : Goûter
16h30 - 18h : Départ des enfants

Tarifs :

Sauf indication contraire dans la fiche technique, ils comprennent l'encadrement, des frais d'organisation et les transports sur activités.

Quotient Familial		Journée complète (communes qui financent le projet)	Demi-journée (communes qui financent le projet)	Journée complète (autres communes)	Demi-journée (autres communes)
Inf à 500	Barème 1	10 €	6 €	15 €	9 €
De 501 à 700	Barème 2	12 €	7 €	18 €	10 €
De 701 à 1000	Barème 3	13,5 €	8 €	20,25 €	11 €
De 1001 à 1600	Barème 4	15 €	9 €	22,50 €	13 €
Sup à 1601	Barème 5	18 €	10 €	27 €	15 €

Annulation d'une inscription :

Les absences pour raison médicale font l'objet d'une exonération de facturation sur présentation d'un certificat médical dans les 3 jours qui suivent le jour d'absence.

Dans les autres cas, aucun remboursement ne pourra être fait.

Responsabilité :

L'ACSSQ est assurée en Responsabilité Civile Professionnelle auprès de la MAIF. Cette RCP ne saurait se substituer à la Responsabilité Civile Individuelle dont chaque participant doit être titulaire.

Droit à l'image :

En signant ce document, vous autorisez la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle votre enfant apparaît, ceci sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) et sans limitation de durée. Que ce soit dans le cadre de la publication, de la promotion et de la publicité à l'usage exclusif de l'ACSSQ.

Si vous n'acceptez pas, précisez-le en fin de document.

Groupe What's App :

En signant ce document vous acceptez d'être ajouté sur le groupe What's App du centre de loisirs.

Signature du responsable légal (Nom, Prénom), suivi de la mention "J'ai lu et approuvé" :

Refus droit à l'image

Refus groupe What's App